



Refus de demande pour une Terrasse sur piloti

Par **Cabeza sonia**, le **26/10/2016** à **00:48**

Avec permis de construire accordé j'ai fait construire maison structure bois sur piloti avec terrasse attenante en prolongation de ma maison environ 1m50 du sol en raison de l'inclinaison du terrain. Sur plan déposé, la terrasse s'arrêtait à 1m50 du muret appartenant au voisin. À ce jour, le maire du village ainsi que la commission urbanisme me demande de prolonger la terrasse jusqu'au mur (évoque soit respect distance 3m soit en limitation) suis-je dans l'obligation de le faire car cela apparaissait sur le permis de construire contestable pendant les trois mois ? au risque de ne pas obtenir le certificat de conformité ? D'autre part, je souhaite refaire une terrasse pour rejoindre la première donc sur piloti à hauteur du sol 1m50 mais le maire refuse ma demande car un des voisins qui se trouve être son gendre parle de non respect de son intimité (vue directe oblique) le maire évoque que la terrasse surplombe trop le muret du voisin donc refusera mon dossier pourtant la première terrasse surplombe de la même façon les autres terrains de mes voisins et cela n'a pas été un critère de refus alors pourquoi ? La terrasse faisant moins de 20m² et ne souhaitant mettre de pare-vue. Merci de me conseiller.